Nations Unies S/2011/730



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 novembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 novembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), ainsi qu'aux résolutions 1609 (2005) et 2008 (2011) du Conseil de sécurité, par lesquelles le Conseil a autorisé le redéploiement temporaire de personnel militaire et de police entre la MINUL et l'ONUCI, selon que de besoin, pour aider ces missions à faire face à des défis qui ne pourraient pas être relevés dans le cadre de l'effectif total autorisé d'une seule d'entre elles. Je me réfère aussi à la lettre datée du 27 septembre 2011 (S/2011/594), par laquelle le Président du Conseil de sécurité me faisait savoir que le Conseil notait le retour à la MINUL des trois hélicoptères armés affectés à l'ONUCI et approuvait ma recommandation tendant à conserver la possibilité d'utiliser les hélicoptères de la MINUL pour régler d'éventuels problèmes de sécurité en Côte d'Ivoire, y compris à Abidjan, et à réaffecter temporairement ces hélicoptères à l'ONUCI pendant les prochaines élections législatives en Côte d'Ivoire. Je suis reconnaissant au Conseil d'avoir autorisé le transfert temporaire de l'ONUCI à la MINUL d'une compagnie d'infanterie et de trois pelotons de police pour renforcer la MINUL pendant la période électorale au Libéria. Je vous informe que l'opération de retour de ces unités à l'ONUCI a commencé et qu'elle devrait être terminée d'ici au 30 novembre 2011.

Le Président Alassane Ouattara et son gouvernement ont pris un certain nombre de mesures pour assurer le retour de la Côte d'Ivoire à la normale, notamment en rétablissant les institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, en procédant à des nominations aux postes clefs de l'armée, de la police et de la gendarmerie, et en transférant les fonctions de maintien de l'ordre aux organismes compétents. Malgré ces évolutions positives, la situation de la Côte d'Ivoire, notamment à Abidjan et dans l'ouest du pays, reste très fragile sur le plan de la sécurité.

La mise en place d'un nouveau programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion et la collecte des armes, y compris auprès des communautés civiles, n'avancent que lentement. Les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, qui ont été chargées de restaurer la sécurité, sont toujours une institution amorphe et sous-équipée, doivent lutter contre l'indiscipline dans leurs rangs et ont des problèmes de commandement et de contrôle. Un certain nombre d'éléments armés réguliers et irréguliers qui restent fidèles à l'ancien Président Laurent Gbagbo, notamment au sein du mouvement des Jeunes Patriotes et dans l'ancienne Garde républicaine, continuent d'avoir accès à des armes et pourraient constituer une menace importante pendant les élections législatives. De plus, les

11-60575 (F) 231111 231111





revendications de certains personnels de sécurité concernant la réorganisation des organes de sécurité − revendications qui ont pu jouer un rôle, parmi d'autres facteurs, dans l'échange de coups de feu dont une caserne de gendarmerie d'Abidjan a été le théâtre pendant la nuit du 15 octobre 2011 − risquent d'être exploités par des factieux avant et pendant les élections législatives.

Dans l'ouest du pays, les mouvements de groupes armés et les transports d'armes à travers la frontière constituent désormais une menace directe contre la sécurité de la Côte d'Ivoire et du Libéria et un facteur de déstabilisation de la sous-région. L'ONUCI a continué de signaler des incidents de sécurité dans l'ouest, dont le plus important a été l'attaque de deux villages frontaliers à la mi-septembre 2011, qui a fait au moins 21 morts, plusieurs blessés et une trentaine de maisons incendiées, et qui a été suivie de plusieurs incidents dans la même région à la fin d'octobre et au début de novembre 2011, avec un bilan d'au moins quatre civils tués. Parallèlement, la situation sur le plan humanitaire qui est résultée de la crise postélectorale reste très difficile, avec environ 195 000 déplacés dans le pays et environ 182 000 réfugiés ivoiriens dans les pays voisins, dont environ 138 000 au Libéria, qui n'ont pas encore osé rentrer chez eux en raison des conditions de sécurité.

En anticipation des prochaines élections législatives en Côte d'Ivoire, l'ONUCI a procédé à une évaluation de la menace et conclu qu'il existait un risque de voir des factieux essayer de faire dérailler le processus électoral. L'ONUCI s'attend à une détérioration de la situation, en particulier à Abidjan et dans l'ouest du pays, où les élections risquent d'exacerber les revendications politiques et les tensions existantes, notamment entre les communautés, ce qui pourrait aboutir à des violences dans différentes parties du pays. L'ONUCI a déterminé qu'elle avait besoin, par prudence et dans le cadre d'une saine planification, de renforcer les moyens dont elle dispose pour prévenir d'éventuelles menaces contre la sécurité et, le cas échéant, y répondre rapidement. Le redéploiement de personnels en tenue et de moyens matériels de la MINUL à l'ONUCI auquel elle propose de procéder, selon les modalités et le calendrier suggérés ci-après, ne compromettrait pas la capacité de la MINUL à s'acquitter de son mandat. La situation au Libéria fera l'objet d'une attention constante.

Comme je l'ai indiqué dans mes précédentes lettres, en particulier dans les lettres que j'ai adressées au Président du Conseil de sécurité les 13 juin (S/2011/351) et 15 septembre 2011 (S/2011/577), les trois hélicoptères armés de la MINUL se sont révélés précieux en Côte d'Ivoire pour prévenir des attaques contre les civils et empêcher les mouvements transfrontaliers de groupes armés. Je me félicite que le Conseil ait donné son accord pour que ces hélicoptères continuent d'être utilisés afin de faire face aux problèmes d'insécurité dans l'ouest du pays, évoqués dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 septembre 2011 (S/2011/594).

Il reste que, compte tenu des risques importants liés à la tenue d'élections législatives dans des conditions aussi précaires, l'utilisation des hélicoptères armés dans l'ensemble du pays, et pas uniquement dans les régions frontalières, permettrait à l'ONUCI de disposer de la capacité de dissuasion, de protection et de surveillance nécessaire, y compris pour appuyer les opérations au sol. Cela lui permettrait en particulier d'intervenir rapidement dans l'ensemble du pays en cas d'incidents, tout en assurant simultanément la surveillance nécessaire de la région frontalière avec le Libéria.

De plus, comme vous vous en souvenez certainement, dans ma lettre datée du 13 juin 2011 (S/2011/351), je vous avais proposé que le Secrétariat étudie diverses options pour le déploiement d'une unité de substitution au sein de l'ONUCI, composée de deux hélicoptères de transport militaires. Ce déploiement ne s'est pas concrétisé malgré les efforts déployés pour fournir ces moyens. Ce faisant, comme indiqué dans cette lettre, il serait prudent de garder l'option selon laquelle les deux hélicoptères de transport militaires de la MINUL pourraient être à nouveau temporairement redéployés à l'ONUCI pour donner à l'Opération la mobilité nécessaire durant une période si difficile.

Compte tenu de ce qui précède, je recommande que le Conseil de sécurité autorise le transfert temporaire de la MINUL à l'ONUCI des trois hélicoptères armés Mi-24 et des deux hélicoptères de transport militaires, qui seront opérationnels du 4 au 31 décembre 2011 afin d'aider l'Opération à répondre aux exigences voulues durant la période électorale. Le renforcement de l'aviation militaire grâce au transfert de trois hélicoptères armés et de deux hélicoptères de transport militaires nécessitera une soixantaine d'effectifs.

Pour renforcer la capacité d'intervention de l'ONUCI en cas de problèmes d'insécurité, en particulier dans les régions à haut risque, d'autres effectifs en tenue seront nécessaires. En conséquence, je recommande également que le Conseil de sécurité autorise le transfert temporaire de la MINUL à l'ONUCI d'une compagnie d'infanterie composée de 150 éléments pour renforcer l'Opération dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et de trois pelotons d'unités de police constituées accompagnés de personnel d'appui, soit 100 éléments, à Abidjan.

Ces unités devraient être opérationnelles en Côte d'Ivoire du 4 au 31 décembre 2011. La durée du déploiement du personnel en uniforme et des hélicoptères militaires a été évaluée en tenant compte du risque que les tensions, qui sont susceptibles d'éclater après les élections législatives, pourraient dégénérer en violences avant, pendant et après le jour du scrutin, compte tenu de la précarité de la situation actuelle.

Le Secrétariat cherche actuellement à obtenir l'accord des pays fournisseurs de contingents concernés pour ces arrangements. Un de ces pays a officiellement donné son accord pour un transfert temporaire. Afin d'assurer le redéploiement en temps voulu des effectifs et des moyens aériens de la MINUL à l'ONUCI, je souhaiterais que le Conseil de sécurité donne son approbation aux arrangements proposés à l'avance.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon